

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 8-219-1915 promulguant le décret du 18 Décembre 1914 modifiant celui du 29 Décembre 1903 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des Troupes Coloniales et Métropolitaines à la charge du Département des Colonies.

n° 8-219-1915

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 janvier 1915

Numéro JO  
n° 219 du 31/01/1915

Date du numéro  
31 janvier 1915

## VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** le décret d a 18 Décembre 1914, modifiant celui du 29 Décembre 1905 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des Troupes Coloniales et Métropolitaines à la charge du Département des Colonies

**Vu** la publication du dit décret au Journal Officiel de la République Française du 25 Décembre 1914.

**Vu** le câblogramme ministériel N° 201 du 22 Décembre 1914 prescrivant la promulgation du décret du 18 Décembre précité;

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 18 Décembre 1914 susvisé.

### Art.2

Le présent arrêté sera enregistré communiqué et affiché partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**Fernand DELTEL.**